



FORMULAIRE

CERTIFICAT DE PRE-INSCRIPTION SCOLAIRE

Vous résidez à Villerupt et souhaitez inscrire votre enfant dans une école de Villerupt

Votre enfant entre en maternelle à la rentrée scolaire (Obligation scolaire dès 3 ans).

Votre enfant entre en CP à l'école FERRY.

Votre enfant est nouvel arrivant dans la commune de Villerupt.

Votre enfant bénéficie d'une dérogation scolaire.

Vous devez renseigner le certificat de pré-inscription scolaire.

CADRE RÉSERVÉ AUX PARENTS

Vous pouvez retirer ce certificat auprès du Service Enfance/Enseignement ou l'imprimer directement sur le site internet de la Ville de Villerupt.

Vous pouvez adresser le certificat renseigné par mail enseignement@mairie-villerupt.fr ou directement auprès du Service Enfance/Enseignement.

Documents à joindre au certificat de pré-inscription :

- Livret de famille, une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance.
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture téléphone, électricité...).
- Document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge.
- Si nécessaire tout document attestant de la garde de l'enfant.

NOM de l'enfant	
Prénom de l'enfant	
Date de naissance	

	Représentant légal 1	Représentant légal 2
NOM des parents		
Prénom des parents		
Adresse		
Code postal et Ville		
Tél.Domicile		
Tél.Mobile		
Email (obligatoire)		

En cas de séparation ou de divorce (cocher la case correspondante)			
Autorité parentale	Conjointe	Représentant légal 1	Représentant légal 2
Résidence principale			

MOTIF DU CERTIFICAT DE PRE-INSCRIPTION :

- ☐ Mon enfant entre **en maternelle à la rentrée scolaire**
- ☐ Mon enfant entre **en CP à l'école FERRY**
- ☐ Mon enfant est **nouvel arrivant dans la commune de Villerupt**
- ☐ Mon enfant **bénéficie d'une dérogation scolaire pour la rentrée scolaire**

DATE DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT DE PRE-INSCRIPTION :

SIGNATURE DES PARENTS :

CADRE RÉSERVÉ A LA COMMUNE DE VILLERUPT

ANNEE SCOLAIRE :

ECOLE D'AFFECTATION (conformément à la sectorisation scolaire) :

DATE ET SIGNATURE :

**Pierrick SPIZAK,
Maire de Villerupt.**

Le Service Enfance/Enseignement vous adresse par mail ainsi qu'à l'école d'affectation la copie du certificat de pré-inscription scolaire.

Vous devez ensuite vous présenter dans l'école de rattachement de votre enfant munis du certificat de pré-inscription signé du Maire et de ses pièces jointes pour que le Directeur d'Ecole procède à l'admission de votre enfant.

Vous devez vous référer aux dates de pré-inscriptions et d'inscriptions scolaires fixées par école sur le site de la Ville de Villerupt.